

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 12 juillet 1999 portant nomination des
membres du jury chargé de conférer les grades
d'accoucheuse, d'infirmier(e) gradué(e) et d'infirmier(e)
gradué(e) spécialisé(e), de gradué(e) en kinésithérapie, de
gradué(e) en ergothérapie et de gradué(e) en logopédie**

A.Gt 24-01-2000

M.B. 23-03-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 43 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté royal du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier ou d'infirmière, modifié par l'arrêté royal du 11 juillet 1960;

Vu l'arrêté royal du 9 novembre 1964 portant création du diplôme de gradué en logopédie et fixation des conditions de collation de ce diplôme;

Vu l'arrêté royal du 16 avril 1965 portant création du diplôme de gradué en kinésithérapie et du diplôme de gradué en ergothérapie et fixation des conditions de collation de ces diplômes;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 avril 1994 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse et d'infirmier(e) gradué(e), modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 1995;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mai 1995 fixant le programme de validité de l'enseignement clinique pour l'obtention des diplômes d'accoucheuse et d'infirmier(e) gradué(e);

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 13 mai 1991 instituant un jury de la Communauté française chargé de conférer les grades d'accoucheuse, d'infirmier(e) gradué(e), d'infirmier(e) gradué(e) spécialisé(e), de gradué(e) en kinésithérapie, de gradué(e) en ergothérapie et de gradué(e) en logopédie modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 21 avril 1994, 22 avril et 5 juin 1996 et 20 avril 1998,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 1999 portant nomination des membres du jury chargé de conférer les grades d'accoucheuse, d'infirmier(e) gradué(e) et d'infirmier(e) gradué(e) spécialisé(e), de gradué(e) en kinésithérapie, de gradué(e) en ergothérapie et de gradué(e) en logopédie est complété comme suit :

Section. - Infirmier(e) gradué(e) et accoucheuse

A. Enseignement officiel

Professeur à la Haute Ecole provinciale Mons - Centre - Borinage

2^e année

Mme LOR, F.



Professeur à la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental
3e année
Mme NOEL, MA.

Professeurs à la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg «Schuman»
3e année
Mme DELVENNE, M.;
Mme GUERISSE, K.;
Mme LEPERS, B.;
Dr NAMUR, M.

Professeurs à la Haute Ecole de la Province de Namur
3e année
Mme CRESPINET, A.;
Mme DE RIDDER;
Mme MAINJOT, N.;

B. Enseignement libre

Professeur à la Haute Ecole Ilya Prigogine
1re année
Mr MOESCHAL.

Professeurs à la Haute Ecole Galilée
1re et 2e années
Mme CARLIER, MB.
3e année
Mme BLOCKX, A.;
Mme CARLIER, MB.;
Mme DENIS-PAGGI, M.;
Mme RUIDANT-OSELE, I.

Professeurs à la Haute Ecole Léonard de Vinci
1re année
Mme HENRY-COURTOIS, F.
2e année
Mme HENRY-COURTOIS, F.;
Mme MOYERSOEN, O.
3e année
Mme HENRY-COURTOIS, F.;
Mme LEMAL, F.

Professeurs à la Haute Ecole Léonard de Vinci
3e année
Mme LEMENU, D.;
Mme ROMANUS-MOREAU, M.

Professeur à la Haute Ecole Charleroi - Europe
3e année
Mme GUISTI-FALLY, MT.

Professeurs à la Haute Ecole Roi Baudouin
2e année

Mr COUTY, L.;
Mme DI BARTHOLOMEO, L.
Professeur à la Haute Ecole libre du Hainaut occidental
3e année
Mme BROTCORNE-OLIVIER, MF.

Professeur à la Haute Ecole namuroise catholique
1re année
Mme BRUCHER, A.

Compétence particulière : Mme LEBLICQ, Directrice de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole Mosane d'enseignement supérieur.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 2 août 1999 et cesse d'être en vigueur le 31 décembre 2000.

Fait à Bruxelles, le 24 janvier 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

F. DUPUIS